



Siège Social

Mairie de LAGUINGE-RESTOUE

Adresse

M. Clément BOSOM

64560 LICQ-ATHEREY

## Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de BASABÜRÜA

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la défense des intérêts des pêcheurs

### Compte rendu de l'Assemblée générale de l'APPMA de Basabürüa

**Samedi 8 août 2009 - 18 h 00 Sainte-Engrâce**

Accueil, mot de bienvenue par Michel Sécalot, adjoint au maire de Sainte-Engrâce.

Clément Bosom, prend ensuite la parole pour demander à l'assemblée d'observer une minute de silence à l'attention des pêcheurs bénévoles disparus au cours de l'année.

Il présente ensuite à l'assemblée l'objet de l'association et donne de suite la parole à M. Jacques Maysonnave, Président de la fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques. Il le remercie d'avoir fait le déplacement.

Monsieur Maysonnave se félicite dans un premier temps de voir une assistance aussi belle en cette période estivale et vient de suite au fait en affirmant la nécessité d'une nouvelle association gestionnaire sur le gave du Saison. A ce titre, il s'engage à ce que la fédération octroie une part de la caisse de réciprocité à celle-ci et souligne qu'il donnera son avis sur la demande d'agrément, mais qu'à son sens cela ne sera qu'une simple formalité, aux vues des éléments apportés par l'association.

#### **Bilan financier de l'APPMA de Basabürüa :**

Nicolas CURUTCHAGUE, délégué par Gabriel SAGASPE, trésorier de l'association, effectue le bilan financier de l'association.

Le bilan financier proposé est le suivant :

Dépenses : 571 € 80

Actif au 30 juin 2009 : 313 €

20

Recettes : 885 € 00

Nicolas CURUTCHAGUE souligne que, ce bilan financier fait apparaître que 177 membres actifs se sont bien acquittés de leur cotisation statutaire, pour la somme de 5€00 chacune.

Tenant compte de l'ensemble des éléments présentés par le trésorier de l'association, Clément BOSOM, en qualité de Président, propose à l'assemblée d'adopter le bilan financier.

L'assemblée, à l'unanimité des membres actifs présents, valide le bilan financier.

### **Bilan moral de l'APPMA de Basabürüa :**

Nicolas CURUTCHAGUE, secrétaire de l'association, effectue le bilan moral en récapitulant l'ensemble des actions menées par les membres actifs de l'association depuis la création de l'association :

- Ouverture du compte bancaire
- Obtention des cessions de droit de pêche
- Obtention des délibérations de soutien des communes concernées par l'association
- Adhésion de sociétaires

Tenant compte de l'ensemble des éléments plaidant en faveur de l'APPMA de Basabürüa pour l'obtention de l'agrément au titre de l'environnement, Clément BOSOM, en qualité de Président, propose à l'assemblée de se positionner sur la question et d'adopter le bilan moral.

L'assemblée, à l'unanimité des membres actifs présents, adopte le bilan moral et autorise le conseil d'administration de l'association à entamer les démarches de demande d'agrément au titre de l'environnement et valide le bilan moral.

### **Adoption des statuts type des AAPPMA :**

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2008 et à l'Assemblée générale de l'APPMA de Basabürüa régulièrement convoquée et réunie le 08 août 2009, les statuts type des AAPPMA, annexés en fin du présent dossier sont adoptés par les membres actifs de l'association présents.

### **Election des deux commissaires aux comptes :**

Conformément aux nouveaux statuts, il a été procédé à l'élection des deux vérificateurs de la commission de contrôle.

M. LARRANDABURU Jean-Pierre et M. LUCEAU Daniel se portent candidats et sont élus à l'unanimité.

### **Election des membres du conseil d'administration :**

Clément BOSOM, président de l'association, a procédé à l'énumération des membres du conseil d'administration. La liste comporte 15 candidats :

ACCOCEBERRY Jean, ALCACEBE André, ALTHABE Pierre, ARRAMBURU Jean-Louis, BOSOM Clément, CAUBET Jean-Gabriel, CURUTCHAGUE Nicolas, LARRANDABURU Bernard, LETRANGE Alain, OXIBAR Martin, RASCHETTI Irénée, SAGARDOY Jean-Marie, SAGASPE Gabriel, SECALOT Michel, URHE Joseph.

Les 15 candidats sont reconduits par l'assemblée dans leur fonction d'administrateur conformément aux nouveaux statuts adoptés.

### **Election du bureau de l'AAPPMA :**

Sont élus au bureau.

- Président : Clément BOSOM

- 1er Vice président : Jean-Gabriel CAUBET  
SECALOT

- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Michel

- Trésorier : Gabriel SAGASPE  
OXIBAR

- Trésorier adjoint : Martin

- Secrétaire : Nicolas CURUTCHAGUE  
LARRANDABURU

- Secrétaire adjoint : Beñat

### **Questions diverses :**

Deux sujets sont alors abordés par différents pêcheurs :

- L'interdiction de la pêche à l'anguille et la baisse des peuplements sur le gave et le barrage de Sainte-Engrâce

M. Bosom et M. Maysonnave apportent des réponses à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Clément BOSOM, lève la séance et invite l'assemblée à boire le pot de l'amitié gracieusement offert par la commune Sainte-Engrâce.

Pour le bureau,

Le secrétaire,

**Nicolas  
CURUTCHAGUE**

---

**Président : Clément BOSOM**  
**CURUTCHAGUE**  
64560 Licq-Athérey  
Tél : 05.59.28.62.38

**Trésorier : Gabriel SAGASPE**  
64560 Licq-Athérey  
Tél : 05.59.28.61.19

**Secrétaire : Nicolas**  
64560 Licq-Athérey  
Tél : 06.74.25.48.59